

**Province de Québec
Municipalité de la Paroisse de Saint-Damase
Comté de Matapédia**

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal, tenue le lundi 6 août 2018, à 19 h 30, au sous-sol du bureau municipal de Saint-Damase situé au 18, avenue du Centenaire.

Sont présents : Monsieur Jean-Marc Dumont, maire
Monsieur Martin Carrier, conseiller siège n° 3
Madame Chantale Gendron, conseillère siège n° 4
Madame Martine Côté, conseillère siège n° 5

Sont absents : Monsieur Nelson Lavoie, conseiller siège n° 1
Vacant, conseiller siège no 2
Monsieur Bruno Robichaud, conseiller siège n° 6

Constat du quorum, sous la présidence du maire, Monsieur Jean-Marc Dumont. Le directeur général et secrétaire-trésorier, Monsieur Joël Charest, est également présent et agit à titre de secrétaire.

Ouverture de la séance

Monsieur le maire souhaite la bienvenue aux membres du conseil et procède à l'ouverture de la séance à 19 h 38.

Lecture et adoption de l'ordre du jour
Résolution 149-18

Madame Chantale Gendron propose l'adoption de l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Procès-verbal, adoption
Résolution 150-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que le procès-verbal de la séance ordinaire du 9 juillet 2018 soit adopté.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Période réservée à l'assistance

Aucune question ni commentaire.

Administration générale

Participation du directeur général au colloque de zone 2018 de l'ADMQ
Résolution 151-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser la participation du directeur général et secrétaire-trésorier au colloque de zone annuel de l'Association des directeurs municipaux du Québec (ADMQ), qui se tiendra à Grand-Métis le jeudi 6 septembre 2018, et d'autoriser le remboursement des dépenses relatives à l'inscription et à la participation du directeur général à cette activité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Permanence de la secrétaire-trésorière adjointe
Résolution 152-18

ATTENDU qu'une probation d'une durée de 3 mois était prévue au contrat de travail signé entre La Municipalité et Madame Chimène Ngomanda le 20 avril 2018 ;

ATTENDU que le directeur général et secrétaire-trésorier a fait rapport du rendement satisfaisant de Madame Ngomanda au poste de secrétaire-trésorière adjointe ;

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de confirmer la permanence de Madame Chimène Ngomanda au poste de secrétaire-trésorière adjointe de la Municipalité de Saint-Damase en date du 20 juillet 2018.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Certificat de placement garanti – Autorisation de signature
Résolution 153-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'effectuer un placement de 100 000 \$ pour une durée de cinq ans dans un Certificat de placement garanti auprès de la Banque Laurentienne du Canada portant intérêt au taux annuel de 3,40 % et d'autoriser le maire, Jean-Marc Dumont, et le directeur général, Joël Charest, à signer, pour et au nom de La Municipalité, tout document utile à cette fin.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Épargne stable encaissable en tout temps – Autorisation
Résolution 154-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier à placer l'excédent de trésorerie du compte courant de la Municipalité dans le compte d'épargne stable encaissable en tout temps relié au compte de la Municipalité de Saint-Damase auprès de la Caisse Desjardins de Mont-Joli Est-de-La Mitis. Il est également résolu d'autoriser le directeur général à effectuer tout virement entre ces deux comptes pour assurer une saine gestion de l'encaisse et honorer les paiements et engagements financiers de La Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Transports

Mandat à la MRC de La Matapédia – Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) volet AIRRL
Résolution 155-18

Considérant que la municipalité de Saint-Damase désire faire réaliser des travaux de voirie sur un tronçon d'environ 700 mètres sur le Rang 7 Est, d'une portion du Rang 8 Ouest à proximité du 82 Rang 8 Ouest ainsi qu'à l'entrée du Rang 6 Ouest dans le cadre du programme PAVL;

Considérant que la municipalité de Saint-Damase désire déposer une demande d'aide financière dans le volet (AIRRL ou RIRL);

Considérant que les plans et devis incluant l'estimation détaillée du coût des travaux doit faire partie intégrante de la demande d'aide financière ;

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, de mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer : la demande d'aide financière, les plans et devis, l'estimation des coûts des travaux et procéder à l'appel d'offre. Il est également résolu d'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Mandat à la MRC de La Matapédia – Pavage avenue du Centenaire
Résolution 156-18

Considérant que la municipalité de Saint-Damase désire faire réaliser des travaux de voirie à l'extrémité de l'avenue du Centenaire.

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de mandater le Service de Génie municipal de la MRC de La Matapédia afin d'effectuer : les plans et devis, l'estimation des coûts des travaux et procéder à l'appel d'offre. Il est également résolu d'autoriser le service de génie municipal à gérer ce mandat au nom de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Services professionnels pour la tonte et l'entretien du Belvédère Gagnon
Résolution 157-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, de confier un mandat de services professionnels à Monsieur Daniel Chouinard pour la tonte et l'entretien du Belvédère Gagnon, en période estivale, au taux forfaitaire de 50 \$ par intervention.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Autorisation construction d'une ligne électrique privée dans le Rang 10
Résolution 158-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, d'autoriser la construction d'une ligne électrique privée, aérienne et souterraine, dans le Rang 10 Est sur une distance totale de 3,3 kilomètres, par Monsieur Martin Lavoie, à condition que ladite ligne soit érigée à l'extrémité de l'emprise du chemin public et qu'un arpenteur géomètre procède au relevé et à l'identification de cette extrémité de l'emprise.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Achat de la camionnette de service
Résolution 159-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de procéder à un appel d'offre sur invitation, auprès de Villeneuve Ford, Garage P. Vézina et Marquis Automobiles, pour l'achat d'une camionnette de service 4x4 à essence, comprenant une cabine de 8 pieds et un ensemble de remorquage, pour le service des travaux publics de la Municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Aménagement, urbanisme et développement
Résolution 160-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, de procéder au versement de la contribution annuelle de 10 000 \$ à la Corporation de développement et d'urbanisme de Saint-Damase. Cette somme représentant une contribution de 5 000 \$ de la Municipalité et de 5 000 \$ de la MRC de La Matapédia.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Politique en matière de paiement des demandes de changement au zonage
Résolution 161-18

Il est proposé par Madame Chantale Gendron, et résolu, que la Municipalité de Saint-Damase assume 50 % des coûts relatifs aux services professionnels lors de changement de zonage sur son territoire et que l'autre 50 % soit à la charge du, ou des, demandeur(s).

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Mise en demeure – Propriétaire matricule no 8093-21-9418

Le directeur général informe le conseil qu'une mise en demeure a été acheminée, par l'inspecteur municipal, au propriétaire du matricule numéro 8093-21-9418 pour absence de clôture ou de dispositifs empêchant l'accès à la piscine, cette infraction contrevenant à l'article 3 du Règlement provincial sur la sécurité des piscines résidentielles ainsi qu'à l'article 7.5.6 du Règlement de zonage numéro 216 de la Municipalité de Saint-Damase.

Loisirs et culture

Autorisation de la tenue du Grand prix cycliste de La Matapédia
Résolution 162-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'autoriser la tenue du Grand prix cycliste de La Matapédia, le jeudi 9 août prochain, de 17 h 30 à 19 h 30, sur le territoire de la Municipalité de Saint-Damase.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Correspondance
Lecture et présentation de la correspondance du mois

Le directeur général et secrétaire-trésorier procède à la lecture et la présentation de la correspondance mensuelle.

Contribution à la Fabrique de Saint-Damase
Résolution 163-18

Il est proposé par Madame Martine Côté, et résolu, que la Municipalité accorde une commandite de 250 \$ à la Fabrique de Saint-Damase à l'occasion du spectacle d'Irvin Blais au profit de la restauration de l'église.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Présentation et adoption des comptes du mois

Adoption des comptes du mois
Résolution 164-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier, et résolu, d'approuver et d'autoriser le paiement des dépenses suivantes :

Je soussigné, Joël Charest, directeur général et secrétaire-trésorier de la municipalité de la Paroisse de Saint-Damase certifie que la Municipalité dispose des fonds nécessaires pour acquitter ces dépenses.

Adoptée à l'unanimité des conseillers (ères)

Varia

Les membres du conseil discutent de la problématique d'éclairage de la croix sise à l'entrée nord du village.

Période réservée à l'assistance

Aucune question ni commentaire.

Levée de la séance

Résolution 165-18

Il est proposé par Monsieur Martin Carrier de clore la séance à 21 h 00.

Adopté à l'unanimité des conseillers (ères)

Jean-Marc Dumont
Maire

Joël Charest
Directeur général et secrétaire-trésorier

Je, Jean-Marc Dumont, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 [2] du Code municipal.

Jean-Marc Dumont, maire